

Création d'un Pôle de compétence **Santé et sécurité au travail**¹ au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Un nouveau pôle de compétences sur l'hygiène, la sécurité et la santé au travail au CNFPT.

Le CNFPT a mis en place un pôle de compétences hygiène, sécurité et santé au travail afin de favoriser la qualité des formations et répondre aux préoccupations des collectivités dans ce domaine.

Ce nouveau pôle aura en charge la conduite d'une veille prospective, sectorielle et juridique mais aussi une fonction d'observation (analyse des besoins en formation en fonction des spécificités régionales) en partenariat avec les collectivités. Il a pour mission la construction et le développement de l'offre de formation à tous les niveaux (national, régional et interrégional) ainsi que le développement de ressources formatives (cycles professionnels, ressources documentaires).

Ses missions comportent également l'animation de réseaux d'information, de communication et de travail (ACMO, ACFI, préventeurs) ainsi que de partenariats avec d'autres institutions ou organismes.

Le pôle assurera le suivi de la formation au « sauvetage secourisme du travail » (SST) qui était assurée par les caisses régionales d'assurance maladie et qui a été reprise par la délégation Aquitaine du CNFPT. Ce dispositif de formation au SST vise à permettre à l'ensemble des délégations régionales du CNFPT et aux collectivités de former leurs propres moniteurs qui assureront la formation des SST ainsi qu'un recyclage régulier des agents.

Enfin et dans le cadre du décret du 4 mai 2007 (n°2007-705) relatif à l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins, la formation de nombreux SST va être organisée pour favoriser la mise en place de ce type d'appareils.

L'objectif visé est de réduire significativement le nombre d'arrêts cardiaques (concernant environ 60 000 décès par an). Pour tout contact : Jeanclaude.ferrant@cnfpt.fr.

La Mission SSTFP a rencontré M. Ferrant lors du bilan de la formation expérimentale des ACFI et souhaite développer le partenariat avec le CNFPT en menant des actions conjointes en matière de Santé et de sécurité au travail dans les fonctions publiques.

¹ Source : [shttp://www.fnmns.org/IMG/doc/info_FNMNS_38.doc](http://www.fnmns.org/IMG/doc/info_FNMNS_38.doc)